

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 9 (1864)  
**Heft:** 23

**Artikel:** Des sapeurs d'infanterie  
**Autor:** Fornerod, C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347341>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dirons que la soumission et la rentrée dans l'Union de tous les états séparés nous paraît proche. Le mouvement de recrudescence patriotique dans tout le nord, dont la réélection de M. Lincoln a été l'occasion, l'état d'évident découragement dans lequel tombent les masses esclavagistes nous font présager que le dénouement peut tenir maintenant à peu de chose. Si les futures opérations de Grant, de Sherman, de Sheridan et de Farragut répondent seulement aux précédentes, et ce n'est point trop prétentieux, il ne serait pas impossible que la fin de la guerre fût le résultat de la première campagne, et que l'année 1865 déjà voie le rétablissement de l'Union sur des bases plus solides que jamais.

### DES SAPEURS D'INFANTERIE

En date du 27 octobre écoulé, le département militaire fédéral porte à la connaissance des cantons, ainsi qu'il l'a fait les années précédentes, les renseignements ci-dessous concernant le cours qui a eu lieu cette année pour les sapeurs d'infanterie, du 11 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel fédéral Schumacher :

L'école a été très fréquentée, ce qui prouve que cette instruction est d'année en année plus appréciée par les autorités militaires des cantons. L'école a été suivie par 98 sapeurs de 15 cantons, par 12 officiers de 5 cantons et par 17 sous-officiers de 7 cantons.

Les officiers, sous-officiers et sapeurs appartenaient aux cantons suivants :

<i>Zurich</i> , 2 sergents, 1 caporal, 10 sapeurs, 1 infirmier . . . . .	14
<i>Berne</i> , 1 capitaine, 2 1 <sup>ers</sup> sous-lieutenants, 3 2 <sup>mes</sup> sous-lieutenants, 2 sergents, 1 caporal, 16 sapeurs . . . . .	25
<i>Lucerne</i> , 1 sergent-major, 16 sapeurs . . . . .	17
<i>Schwytz</i> , 2 sapeurs . . . . .	2
<i>Fribourg</i> , 1 1 <sup>er</sup> sous-lieutenant, 6 sapeurs . . . . .	7
<i>Soleure</i> , 1 médecin, 2 caporaux, 1 tambour, 4 sapeurs . . . . .	8
<i>Bâle-Ville</i> , 1 tambour, 2 sapeurs . . . . .	3
<i>Bâle-Campagne</i> , 3 sapeurs . . . . .	3
<i>Schaffhouse</i> , 2 sapeurs . . . . .	2
<i>St-Gall</i> , 1 1 <sup>er</sup> sous-lieutenant, 2 2 <sup>me</sup> sous-lieutenants, 11 sapeurs . . . . .	14
<i>Argovie</i> , 1 lieutenant, 1 caporal, 6 sapeurs . . . . .	8
<i>Thurgovie</i> , 1 fourrier, 5 sapeurs . . . . .	4
<i>Vaud</i> , 3 caporaux, 8 sapeurs . . . . .	11
<i>Neuchâtel</i> , 5 sapeurs . . . . .	5
<i>Genève</i> , 3 sapeurs . . . . .	3

Total, 126

M. le lieutenant-colonel fédéral Gränicher fut chargé de l'inspection de l'école ; elle eut lieu le 29 septembre.

Son rapport d'inspection, ainsi que le rapport du commandant d'école, nous donnent les renseignements suivants sur la marche de l'école, ainsi que sur les résultats de l'instruction :

a) *Qualités intellectuelles.* L'examen sur l'écriture et le calcul prouva que plus de la moitié des hommes avaient reçu une instruction scolaire suffisante ; les autres laissaient à désirer sous ce rapport, soit que leur instruction eût été négligée, ou qu'ils aient oublié ce qu'ils avaient appris. Nous saisissons cette occasion pour faire observer aux autorités militaires des cantons que les hommes qui n'ont pas reçu une instruction élémentaire suffisante n'apprennent rien et ne peuvent rien apprendre dans ces cours. Il est donc de toute nécessité d'avoir égard à cette observation lors du recrutement des sapeurs d'infanterie, car il est difficile, sinon impossible, d'arriver à de bons résultats dans le service *spécial* aux sapeurs si ceux-ci ne possèdent pas ces connaissances, quelque bons ouvriers qu'ils puissent d'ailleurs être.

b) *Qualités physiques.* Les hommes étaient en général robustes et bien constitués, habitués à des travaux fatigants et continus et réunissant, sous ce rapport, les conditions demandées à des sapeurs d'infanterie. Il y avait peu d'hommes de haute taille dans le détachement ; la majeure partie était de stature moyenne. Les hommes étaient des années 1840-1843.

c) Parmi les 96 sapeurs, 63 étaient charpentiers de métier, 15 d'autres ouvriers en bois, le reste étaient des agriculteurs ou de professions étrangères au service de sapeur. Parmi les cadres, 2 caporaux de Zurich et d'Argovie étaient charpentiers de profession.

Le recrutement a été assez bien fait quant aux professions. Cependant, il est de notre devoir de recommander encore aux autorités militaires des cantons de recruter pour les sapeurs d'infanterie notamment des ouvriers en bois, ou des maréchaux, des serruriers, etc., car des agriculteurs ou des domestiques ne peuvent retirer le fruit désirable de cette instruction, et leur envoi à ces écoles est en pure perte de temps et d'argent.

d) *Armes blanches.* Les sous-officiers et caporaux étaient armés de l'ancien sabre d'infanterie. Il serait à souhaiter qu'à l'avenir eux aussi fussent munis du sabre-poignard, car les sabres ordinaires ne leur servent à rien.

Il résulte du rapport du commandant d'école que les sabres-poignards fournis par la manufacture d'armes de Solingen sont de mauvaise qualité. Nous avons l'honneur de fixer votre attention sur ce point, pour les nouvelles acquisitions que vous serez à même de faire.

Les sapeurs sont tous arrivés au cours avec des sabres-poignards non-aigués ; comme dans les travaux qu'ils sont appelés à faire, ils se servent autant du sabre-poignard que de la hache, ils devront avoir, à l'avenir, le sabre aigué.

Les sapeurs n'étaient pas tous munis de la hache au modèle 1862. Ceux de Schwytz avaient des haches dont on ne pouvait pas se servir. Le département vous invite à n'envoyer à ces cours que des sapeurs munis de la hache au modèle 1862.

e) Les officiers devront avoir à l'avenir leurs sacs de campagne, et les hommes les sacs à pain et les gourdes réglementaires.

L'équipement des havresacs était en ordre.

f) *Habillement.* L'habillement des officiers était réglementaire, sauf les manteaux en caoutchouc et les casquettes en toile cirée.

La troupe était en général habillée à l'ordonnance ; les détachements de Lucerne et de Schwytz étaient vêtus de vieilles tuniques râpées et si étroites que les hommes en étaient gênés pour le travail. Un homme du détachement de Vaud n'avait que la veste ; un autre avait un pantalon bleu d'une nuance tout-à-fait irrégulière. Plusieurs sapeurs ne portaient pas les insignes de leurs fonctions ; ceux de Vaud les avaient cousus tellement haut qu'on ne les distinguait qu'à moitié, parce qu'ils étaient cachés par les épaulettes.

La majeure partie des sous-officiers n'avaient pas de galons à leurs capotes.

Nous avons l'honneur de vous faire ci-après quelques remarques sur la marche et le résultat de l'instruction.

Comme les résultats des cinq précédentes écoles de sapeurs d'infanterie ont été très satisfaisants, il n'y avait pas lieu à en changer l'organisation, ni le mode d'instruction. Le cours comprenait comme précédemment des exposés théoriques, suivis aussitôt de travaux de campagne pratiques, de la nature de ceux que l'infanterie est appelée à construire. L'instruction commençait chaque matin par une théorie à la portée de tous, de la durée d'une heure et demie, donnée par le commandant d'école. Cette théorie traitait des différentes matières contenues dans « l'instruction pour les sapeurs d'infanterie, » en y ajoutant les explications nécessaires. On chercha à faire comprendre avant tout aux hommes quel était le service spécial exigé des sapeurs d'infanterie, et on leur donna les notions préliminaires indispensables pour que le service de campagne technique arrive à un bon résultat ; malheureusement, un certain nombre des hommes ne possédant pas les connaissances élémentaires nécessaires, ne pouvaient suivre l'instruction avec fruit et durent prendre part aux travaux sans se rendre compte de leur utilité.

Les travaux de campagne succédaient immédiatement à la théorie ; ils furent exécutés avec les moyens restreints dont dispose l'infanterie et en usant d'économie pour les matériaux de construction. Ces différents travaux furent exécutés promptement, avec zèle et entrain, tout le monde y prenant part. Les officiers et sous-officiers fonctionnaient comme chefs des différents ateliers ; les instructeurs leur donnaient les directions nécessaires.

Les différents travaux qui furent soumis, le jour d'inspection, à l'appréciation de l'inspecteur, consistaient notamment en :

Un fossé de tirailleurs en forme de tenaille, de 150 pas de longueur, situé sur la rive droite de l'Aar. Ce fossé fut tracé, profilé et élevé en 2 heures.

Un redan à angle droit, de 100 pieds courants de ligne de feu. Ce travail fut entrepris pour apprendre aux sapeurs à se servir des différentes espèces de revêtements, tels que fascines, gabions et gazonnage. Les fascines et gabions qu'on y employa furent coupés dans une forêt avoisinante, où un bivouac avait été établi. Les sapeurs durent couper les branchages nécessaires et construire les revêtements

eux-mêmes. Cet exercice tout-à-fait pratique, mis en usage pour la première fois dans ces cours, fut exécuté par tous avec entrain et fut très instructif pour les sapeurs.

En fait de travaux de campement, les sapeurs construisirent deux baraques rondes et deux dites rectangulaires, deux guérites, un ratelier d'armes et six espèces de cuisine de camp et de bivouac ; on établit en outre un camp de grandes tentes pour une compagnie et un camp de tentes-abri pour le même nombre d'hommes.

Un pont à chevalets à 6 portées, très solide et construit entièrement en bois rond, a pu convaincre l'inspecteur que les sapeurs d'infanterie ont aussi profité de l'instruction sous ce rapport.

Nous terminons le présent rapport en exprimant les deux vœux suivants :

1° Que des officiers soient régulièrement commandés pour ce cours, pour que, dans un avenir non trop éloigné, il se trouve dans chaque bataillon un officier qui ait suivi pratiquement un cours de sapeurs d'infanterie ;

2° Que l'on n'y envoie que des hommes intelligents, ayant reçu une instruction scolaire suffisante, afin que l'enseignement puisse marcher avec succès.

Le département saisit cette occasion pour vous prier d'agréer, très honorés Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Le chef du département militaire fédéral,*  
C. FORNEROD.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Parmi les tractanda de l'Assemblée fédérale, laquelle est convoquée pour le lundi 5 décembre prochain, se trouvent les objets militaires suivants :

Message sur la motion de M. le conseiller des Etats de Ziegler, demandant modification de quelques articles de la loi fédérale sur l'administration de la justice pénale pour les troupes fédérales, du 27 août 1851. (En délibération au Conseil des Etats.)

Message et projet d'arrêté, en modification de quelques articles du règlement pour l'administration de la guerre, du 14 août 1854.

Message et arrêté touchant la création d'un dépôt fédéral de la guerre.

Message et projet d'arrêté concernant une prolongation de délai pour la construction de la route de la Furka.

Crédits supplémentaires.

Le Conseil fédéral a autorisé le département politique à échanger les ratifications sur le concordat de Genève pour les blessés, avec Baden, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hesse, Italie, Pays-Bas, Portugal, Prusse et Wurtemberg.

La Société militaire vaudoise d'état-major et des armes spéciales fera, comme d'habitude, la fête de Ste-Barbe cette année. A cet effet elle est convoquée par M.